

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

N°2021.07.A.2.2.1.

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – APPROBATION

Date de convocation : le 02 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers votants : 46

Le huit juillet deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires titulaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Valérie ANDRÉ, Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Romain DEGUFFROY, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Philippe MASSARD, Patrick NATHIÉ, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Alexandre TRUISSARD, conseillers communautaires titulaires

Conseillers Communautaires titulaires absents excusés :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Dominique DUPOISSON donne pouvoir à Eric LOIZON
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Pierre LATOURRETTE donne pouvoir à Laurent RICHARD
Stéphanie LEFIEF donne pouvoir à Alain ESNAULT
Eric RIVAL donne pouvoir à Sylvie GINER

Conseillers Communautaires absents :

Christel DUCLOS, François DUVERGER, Patrice GARNIER, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Didier LAUMOND, Patrick MICHAUD, Alain PATRICE, James RIO

Secrétaire de séance : Olivier BOUISSOU

Touraine Vallée de l'Indre a lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 29 mars 2018 en séance de Conseil communautaire.

Cette démarche vise à répondre aux enjeux de la **réduction des besoins en ressources fossiles** et de la **baisse des émissions de gaz à effet de serre**. Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la loi n°2015-992 du 7 août 2015 modifiée relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), qui prévoit que les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET.

Les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET sont :

- **Atténuer le changement climatique**, le combattre, s'y adapter ;
- Développer les **énergies renouvelables** ;
- **Maitriser les consommations énergétiques** ;
- Améliorer la **qualité de l'air**.

Il s'agit ainsi de pouvoir répondre localement aux enjeux écologiques nationaux, à savoir :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et 40% de la production d'électricité ;
- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

Le PCAET s'articulera avec d'autres documents de planification comme les PLU, qui devront prendre en compte ce plan. A noter que le PCAET devra prendre en compte le futur SCoT de l'agglomération tourangelle et est compatible avec le Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) élaboré par le Région Centre-Val de Loire.

Le PCAET a été élaboré grâce à une démarche co-construite en plusieurs étapes.

Une phase de sensibilisation a eu lieu au lancement de la démarche à destination du grand public, des acteurs socio-économiques et des élus du territoire. Ce cycle de sensibilisation s'est articulé autour d'un spectacle, de visioconférences et de groupes de travail. Un forum stratégique a permis de mettre le diagnostic du territoire en regard des thématiques de travail prioritaires et des actions possibles.

Cette première phase a abouti à l'élaboration des documents suivants :

- le **Diagnostic**, où sont rappelés le cadre réglementaire et le contexte national et local. Il comprend une synthèse avec les chiffres-clés du territoire ;
- la **Stratégie territoriale**, présentant les enjeux, les orientations et les objectifs du territoire ;
- le **Programme d'actions** comprenant un tableau récapitulatif et une présentation de chacune des fiches actions ;
- l'**Évaluation environnementale et stratégique**, indiquant les éventuels impacts du Plan Climat et les moyens de les réduire, document pour lequel une synthèse non technique a été réalisée.

Un premier arrêt du projet du PCAET a été fait par le Conseil communautaire en séance du 19 décembre 2019 approuvant les éléments de la phase 1. Ces éléments ont été soumis à la consultation de l'avis de l'autorité environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional.

L'entrée en vigueur de la **Loi d'Orientation des Mobilités** (LOM) le 24 décembre 2019 impose à Touraine Vallée de l'Indre des études complémentaires en tant que territoire intégré dans le **Plan de Protection de l'Atmosphère** de Tours, qui entre en révision cette année.

A ce titre des études complémentaires à l'élaboration du PCAET ont été enclenchées, aboutissant à la réalisation :

- du **Volet Air** conforme aux exigences de la loi d'Orientation des Mobilités qui comprend un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques et apporte des compléments sur les fiches actions du programme d'actions sur la partie qualité de l'air ;
- de **l'Etude d'opportunité de mise en place d'une Zone de Faibles Emissions** (ZFE). L'analyse du contexte local met en évidence que la mise en place d'une ZFE n'est pas pertinente. En revanche a été privilégié l'intégration au plan d'actions du PCAET un ensemble de mesures permettant un accompagnement des acteurs pour une mobilité plus propre et la préservation des populations sensibles.

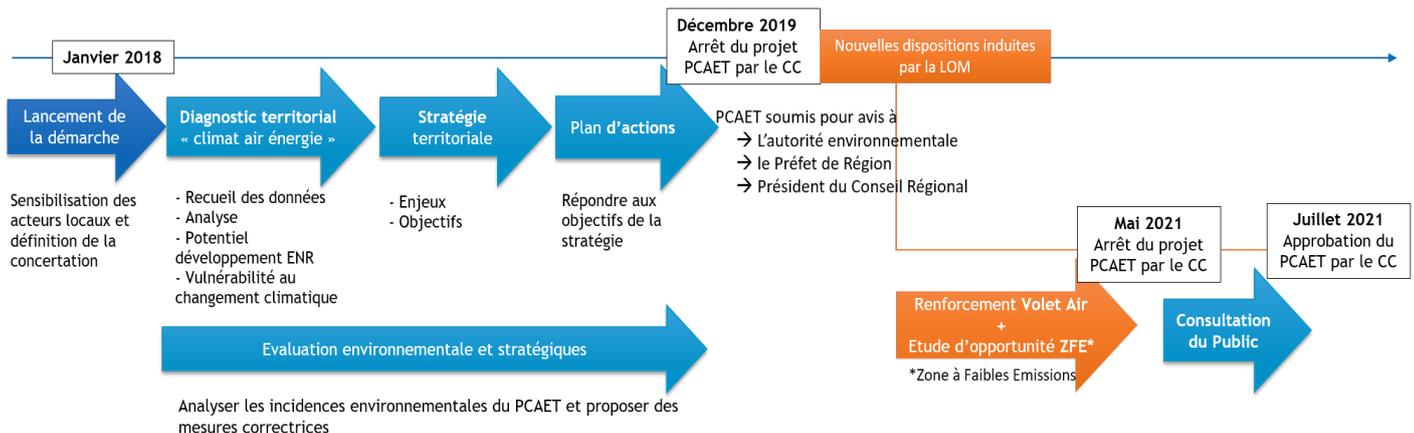
Le projet complété du PCAET a été arrêté par le Conseil communautaire en séance du 6 mai 2021. Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une **consultation du public** a eu lieu du 17 mai au 16 juin 2021. Après étude des différentes remarques, présentées en annexe du document, elles ne nécessitent pas d'adapter le document. Un mémoire en réponse a été rédigé pour apporter les précisions nécessaires et est joint au dossier.

En matière de **gouvernance** et de mise en œuvre, une Vice-Présidence est dédiée à la transition écologique et au pilotage du PCAET au sein de Touraine Vallée de l'Indre.

Un Comité de Pilotage a été constitué en séance du Conseil communautaire du 18 février 2021. Ce comité de pilotage aura pour missions le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que l'évaluation de la démarche.

Une équipe projet technique sera également mise en place et sera composée d'un chef de projet et un représentant de chaque direction.

Les étapes de la construction du PCAET



VU le code de l'environnement et son article R122-17 portant sur l'évaluation environnementale stratégique ;

VU la loi n°2015-992 du 7 août 2015 relative à la transition énergétique ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial ;

VU la délibération n° 2018.03.B.2.3 en date du 29 mars 2018 approuvant le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 juin 2019 portant sur l'approbation du diagnostic du PCAET ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 octobre 2019 portant sur l'approbation de la stratégie du PCAET ;

VU la délibération n°2019.12.A.1.1 en date du 19 décembre 2019 portant sur le premier arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial ;

VU la délibération n° 2021.02.A.1.2.1 en date du 18 février 2021 portant sur la constitution d'un comité de pilotage ;

VU la délibération n°2021.05.A.3.1.1 en date du 6 mai 2021 arrêtant le projet de PCAET avant consultation du public ;

CONSIDERANT l'ensemble des documents constitutifs du Plan Climat Air Energie Territorial ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Energie Territorial ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- **DE POURSUIVRE** l'animation territoriale autour du PCAET afin de créer une dynamique partagée autour des questions Air-Energie-Climat, et de veiller à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

